

that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House a detailed statement of the expense incurred in keeping up the Parliament and Departmental Buildings at Ottawa, from the 30th day of June, 1867, to the 30th day of June, 1868, including the salaries of the Superintendent, employees and watchmen in charge of the same, specifying in detail the total amount expended in fitting up, making alterations, grading grounds, lighting, heating, ventilating, furnishing, and all other expenses incurred on the said Public Buildings, or in the maintenance thereof." He said he did not move for this address for mere curiosity, but because he believed Parliament and the people of the Dominion should know what was the annual amount expended upon the Parliament Buildings. This could not be ascertained by any accounts which they had, because they did not show the annual charge and expense of keeping up these buildings, and the salaries of the officers connected with them. It was right that there should be placed before them a detailed statement of the annual charges connected with this service. If they received correct returns he thought the people of the Dominion would be surprised at the large amount it costs for that purpose. He had sought this information from members of the House, but could not obtain it, therefore he thought it his duty to move this address. He thought that when the return was made they would find the annual expense was such a sum as would induce the Senate to consider whether it was not entirely beyond what the exigencies of the service required. There was another question connected with this expenditure, which he might be considered as going out of his way in alluding to, but he was moving an address for a return showing the annual expense incurred in keeping up the Parliament and Departmental Buildings; if it was shown that this was beyond the requirements of a country with a population of four millions, the question would arise as to the adaptability of the buildings for the purpose for which they were built, and of the expediency of keeping the seat of Government at Ottawa to the detriment of the interests of the Dominion. He might be considered very bold in bringing this question for the first time before the Senate, but he always hoped to do what he considered his duty. It is a question which must force itself upon the consideration of Parliament. He believed the amount expended annually upon the buildings would show conclusively that the style of architecture was neither adapted to our climate, nor to the purposes for which it was intended. He thought it could be shown that the amount

verneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des frais d'entretien des édifices du Parlement et des départements à Ottawa depuis le 30 juin 1867 au 30 juin 1868, y compris les salaires du surintendant, des employés et gardiens en charge, avec indication détaillée de toutes les dépenses faites pour installations, changements, nivellement des terrains, éclairage, chauffage, ventilation, ameublement et de toutes autres dépenses encourues pour les dits édifices publics ou leur entretien.» Il ajoute que sa demande n'est pas dictée simplement par la curiosité. Il pense que le Parlement et la population de la Puissance devraient savoir ce que l'on dépense chaque année pour les édifices du Parlement. On ne peut trouver ces renseignements dans aucun des comptes disponibles car ceux-ci ne font pas état des dépenses annuelles d'entretien de ces édifices non plus que des salaires des fonctionnaires qui s'en occupent. Il serait bon de mettre à la disposition des sénateurs un état détaillé des dépenses de ce service. Si l'on présentait un état de compte exact, la population de la Puissance serait étonnée des sommes dépensées dans ce domaine. Il a déjà demandé en vain ce renseignement à certains membres de la Chambre, par conséquent il estime de son devoir de présenter cette demande. Il pense qu'une fois en possession de cet état de compte, le Sénat sera peut-être porté à se demander si la somme dépensée n'est pas fortement exagérée proportionnellement aux exigences du service. Il a une autre question à soulever au sujet de ces dépenses. On pensera peut-être qu'il fait de l'excès de zèle, mais il demande que soit présenté un état de compte sur les dépenses annuelles d'entretien des édifices du Parlement et des départements; s'il s'avère que les sommes dépensées dépassent les exigences d'un pays de 4 millions d'habitants, ne serait-il pas possible d'adapter les édifices à l'utilisation que l'on désirait en faire lorsqu'ils ont été construits, et serait-il souhaitable de conserver Ottawa comme siège du Gouvernement au détriment des intérêts de la Puissance? On le jugera peut-être bien hardi de soulever cette question pour la première fois devant le Sénat, mais il essaie toujours de faire ce qu'il considère de son devoir. C'est une question qui doit s'imposer à l'attention du Parlement. Il pense que les sommes dépensées chaque année pour les édifices démontreront de façon concluante que l'architecture des édifices n'est adaptée ni à notre climat ni au rôle premier des édifices. Il croit possible de démontrer que les sommes dépensées dans ce domaine, si elles étaient disponibles, paieraient en grande partie la